

Règlement du Run and Bike de Gigean

L'épreuve

L'association Gig'En Forme organise un Run&Bike, le 6 avril 2025, dans le massif de la Gardiole. Le Run&Bike de Gigean est une course en binôme composé d'un coureur à pied (le runneur) et d'un coureur en VTT (le biker). L'équipe peut être constituée de 2 hommes, femmes, mixte.

Le parcours alterne routes et chemins. Il ne présente pas de passages techniques particuliers afin de s'ouvrir au plus grand nombre.

Lors du Run&Bike, les binômes sont libres d'alterner VTT et course. Il n'y a pas de règle concernant les relais. Cependant il est interdit de monter à deux sur le VTT.

Les vélos à assistance électrique sont interdits.

Les binômes doivent effectuer le parcours fléché ensemble et arriver ensemble au point d'arrivée sous peine de ne pouvoir valider leur course.

Les équipiers doivent garder le même VTT tout au long de l'épreuve, quel que soit l'incident technique. Le VTT doit être toujours tenu à la main par un des équipiers (ne pas être mis en béquille ou posé au sol le long du parcours). Le port du casque sanglé, homologué (Norme CE), à coque dure est obligatoire pour chaque participant (runner et biker) pendant toute la durée de l'épreuve. A savoir que tout biker sans casque sera exclu de l'épreuve.

Chaque équipe veillera à avoir un vélo en bon état et se munira du matériel nécessaire de réparation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance, consécutifs à un mauvais état du matériel.

Les participants doivent suivre toutes les consignes des organisateurs et bénévoles et ne pas effectuer d'actions dangereuses tout au long du Run&Bike.

Une équipe peut être arrêtée de manière temporaire par les bénévoles, situés tout au long du parcours, si le règlement de l'épreuve n'est pas respecté et en cas de risque majeur.

Les vélos seront positionnés sur la ligne de départ dédiée aux vélos, les coureurs partent de la ligne de départ dédiée aux coureurs puis les rejoindront.

Parcours

Le parcours se situe sur le massif de la Gardiole. Chaque participant s'engage à respecter l'environnement, à suivre le parcours balisé et à ne jeter aucun déchet dans la nature (une zone de propreté est prévue au ravitaillement).

- Parcours sportif de 16 km, dénivelée 300m environ, départ 9h30
- Parcours familial de 9 km, dénivelée 150 m environ, départ 9h45

Un ravitaillement à mi-parcours sera installé.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours jusqu'à la veille de la manifestation, en maintenant toutefois les distances par épreuve.

Inscriptions

Le Run&Bike ne sera pas inscrit au calendrier de la Fédération Française de Triathlon.

Les inscriptions se font en ligne sur **ats-sport.com jusqu'au 4 avril 12h**. Les inscriptions s'effectuent par équipe de deux avec mixité possible (femme et /ou homme).

Dans la limite des places disponibles, les participants pourront s'inscrire sur place le jour de la course à partir de 8h00 jusqu'à 30 minutes du départ.

Pour les parcours :

- Parcours sportif de 16 km : à partir de 16 ans c'est-à-dire nés en 2009 ou avant
- Parcours familial de 9 km : à partir de 10 ans c'est-à-dire nés en 2015 ou avant

Pour les 2 parcours, chaque équipe doit être composée d'au moins un participant de plus de 16 ans.

Les enfants mineurs devront être munis d'une autorisation parentale (du parents ou responsable légal) sur le site ATS ou le jour de la course, et avoir complété le questionnaire de santé et, le cas échéant, fournir un certificat médical de moins d'un an. Dans le cas contraire, le mineur ne pourra pas accéder à la course.

Les participants majeurs, lors de l'inscription, doivent compléter le Formulaire Info Santé (FIS) disponible sur ats-sport.com ou fournir un certificat médical moins d'un an avec la mention « non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

Tarifs

- 10 € par adulte (16 ans et +)
- 5 € par enfant (10 ans – 15 ans)
- +2 € par participant si inscription sur place.

Le paiement se fera directement en ligne lors de l'inscription sur ats-sport.com. Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que ce soit.

En cas d'annulation de la part de l'organisation, les participants ayant versé leurs frais d'inscription seront remboursés après une retenue de 2 € permettant à l'organisation de faire face aux frais engagés avant l'annulation.

Dossards

Le retrait des dossards sera possible le jour de la course à partir de 8h jusqu'à 30 minutes du départ. Un participant non muni d'un dossard délivré par l'organisation ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve.

En cas d'abandon, le binôme doit remettre son dossard soit au ravitaillement, soit à un signaleur, soit à l'arrivée. Il ne doit pas quitter la course sans prévenir l'organisation.

Récompenses

Dans chacune des courses, seuls seront récompensés le 1^{er} binôme vainqueur de chaque catégorie

Les 4 catégories du parcours Sportif sont :

- Equipe 100% féminine, (de plus de 18 ans)
- Equipe 100% masculine, (de plus de 18 ans)
- Equipe mixte, (de plus de 18 ans)
- Equipe jeunes (au moins un des participant de moins de 18 ans)

Les 4 catégories du parcours Familial sont :

- Equipe 100% féminine, (de plus de 18 ans)
- Equipe 100% masculine, (de plus de 18 ans)
- Equipe mixte, (de plus de 18 ans)
- Equipe jeunes (au moins un des participant de moins de 18 ans)

L'assurance

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la compagnie d'assurance MATMUT pour couvrir les éventuels incidents. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur. Les participants renoncent à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Dommmages matériels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Sécurité

L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours : une équipe de secouristes de la Croix-Rouge, avec un véhicule sécurité et assistance aux victimes (VSAV), un quad et une assistance en VTT. Chaque participant doit assistance à toute personne en difficultés et avertir l'organisation.

Droit d'image

Chaque coureur accepte que l'organisation diffuse son nom, résultat, les photos et vidéos sur le site de l'organisation et de ses partenaires ou tout autre média ou réseaux sociaux. Les

informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destinées à l'organisation et à la promotion du Run&Bike. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à l'association GIG'EN FORME (gigenforme@gmail.com)

La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement